

## **Réponse du Transporteur à l'engagement 4**

(Demandé par la FCEI)



#### **Engagement 4**

(Demandé par Me André Turmel pour la FCEI, 2015-11-26, notes sténo., volume 3, page 25)

Référence : Présentation Panel 2, HQT-15, Document 2.2, p. 27

Donner l'impact sur le revenu requis de 2016 du glissement de 200 M\$ de l'année 2015 à l'année 2016.

#### **Réponse**

**L'impact à l'année témoin 2016 du facteur de glissement 2016 représente un impact à la baisse de -15,6 M\$ sur les revenus requis et un impact à la baisse de l'ordre de -155 M\$ sur la base de tarification (moyenne des treize soldes mensuels). Le facteur de glissement est composé des deux éléments suivants :**

- **Du glissement de 200 M\$ des mises en service de l'année de base 2015 au mois de juin de l'année témoin 2016 engendrant un impact sur les revenus requis de -10,1 M\$ à l'année témoin 2016.**
- **Du glissement de 420 M\$ des mises en service de l'année témoin 2016 (dernier trimestre) à l'année 2017 pour un impact sur les revenus requis de -5,5 M\$ à l'année témoin 2016.**